



DELIBERATION 2020-02

LE TRENTE JANVIER DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT QUATRE JANVIER DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. PETIT E. - M. MASSON M. - M. LOPEZ MF. - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. ILLAN G. - Mme VACQUIE S. - Mme LUGAND H. - Mme FABRY V. - M RIO F. - Mme SALOMON ML. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FAVRE-MERCURET R procuration à Mme GUIRAUD I.

ABSENTS EXCUSES : Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M. DELON A. - M. CARABASSE P.

Monsieur MERLIN D. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Poste à créer	Nombre de postes	Motif	Date
Direction Générale des Services (Catégorie A)	Directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants	1	Population totale au 1 ^{er} janvier 2020 de 10 190 habitants	01/03/2020
Agents de Police Municipale (Catégorie C)	Brigadier-chef principal	1	Mutation	09/03/2020

Madame le Maire précise ces créations de poste ne correspondent pas à des effectifs supplémentaires au sein de la collectivité. Il s'agit de créations de postes liées à un changement de seuil démographique et au remplacement d'un agent.

Les postes correspondants devenus sans objet seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le 03/02/2020

ID : 034-213402704-20200130-DELIB02_2020-AI

SLOW

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOPTÉ** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2020.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

